

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_053

Avis sur le projet de Papi d'intention 2019-2020 du Tarn-amont

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Saint-Rome-de-Cernon, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Alain ROUGET, Jean-Claude SALEIL, Roland SOURNAT

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 12 juin 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, qui ont durement frappées le sous-bassin du Cernon, les élus de l'unité hydrographique de référence (UHR) du Tarn-amont ont décidé de lancer un programme d'actions de prévention des inondations (Papi) sur l'ensemble de leur bassin versant. Une déclaration d'intention a été transmise le 17 mars 2017 au préfet de la Région Occitanie, coordonnateur du bassin Adour-Garonne, pour mettre en place un Papi d'intention, permettant d'améliorer la connaissance du risque d'inondations sur le territoire et de mobiliser les maîtres d'ouvrages. Il est la phase préalable à un Papi complet, plus opérationnel.

Dans l'attente de la création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), la Communauté de communes de Millau-Grands causses a assuré l'animation de la phase d'élaboration du Papi, en collaboration étroite avec les syndicats de rivières du territoire et les autres communautés de communes. Depuis le 1er avril 2018, le SMBVTA a repris cette animation.

Au cours de la phase d'intention, le SMBVTA accompagnera les acteurs locaux (communes, intercommunalités...) dans la mise en place d'une politique de gestion du risque d'inondations cohérente à l'échelle du bassin versant.

Le programme d'actions présenté se veut équilibré pour répondre au mieux aux attentes du territoire et à ses spécificités. Il prévoit des études, l'accompagnement des acteurs du territoire, de la sensibilisation et des actions plus opérationnelles.

La stratégie R³ du Papi d'intention du Tarn-amont se décline selon trois orientations stratégiques (OS) :

- OS1 : répondre aux points faibles identifiés ;
- OS2 : rassembler autour d'une gestion durable du risque d'inondations ;
- OS3 : renforcer la culture du risque.

Le Papi d'intention du Tarn-amont comprend 20 fiches-actions. Sa mise en œuvre est prévue sur deux ans, de décembre 2018 à décembre 2020. Son coût global est estimé à 616 200 €. Ce montant correspondant à la somme des coûts HT pour les actions supposées éligibles au FCTVA (investissement notamment) et des coûts TTC pour celles non éligibles au FCTVA (fonctionnement principalement).

Le programme d'actions concerne les axes d'interventions suivants :

Axe 0 : l'animation du Papi ;

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;

Axe 2 : la surveillance, prévision des crues et des inondations ;

Axe 3 : l'alerte et gestion de crise ;

Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;

Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;

Axe 6 : le ralentissement des écoulements.

Le territoire ne comptant aucun ouvrage de protection hydraulique contre les crues (digue ou barrage), aucun axe n'y est dédié.

Chaque fiche-action précise :

- l'intitulé et l'objectif de l'action, la rattachant à une ou plusieurs orientations stratégiques ;
- la description de l'action et son déroulement ;
- le territoire concerné ;
- les modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, concertation préalable, modalités de pilotage...);
- un échéancier prévisionnel ;
- le plan de financement prévisionnel.

La principale source des financements publics accordés pour la réalisation d'actions inscrites dans un Papi est le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier ». Les subventions issues de ce fonds sont attribuées par l'État et peuvent représenter jusqu'à 50% du financement de la plupart des actions. L'État participe également au financement de l'animation du Papi via un budget opérationnel de programme (BOP 181) destiné à la prévention des risques.

Bien que cette compétence soit facultative pour le Conseil régional, au vu du contexte de risque important d'inondations en Occitanie, la Région soutient également la réalisation de nombreuses actions inscrites dans un Papi, en participant jusqu'à 20% du montant des actions.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est susceptible d'accompagner les actions dont l'objectif n'est pas purement hydraulique et qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance et au maintien du bon état des cours d'eau. Toutefois, son 11e programme d'interventions n'étant pas connu à ce jour, l'agence de l'eau ne peut s'engager à participer au Papi. Ses futures aides permettront le cas échéant de diminuer la part d'autofinancement à apporter par les maîtres d'ouvrage des actions.

Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMBVTA, l'autofinancement sera réparti entre les membres selon la clé de répartition actée, en fonction du type d'action considérée (1, 2 ou 3).

La répartition exacte du financement des actions programmée dans le Papi d'intention du Tarn-amont entre les différents co-financeurs est détaillée dans le tableau financier annexé.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur la mise en œuvre du Papi d'intention 2019-2020 du Tarn-amont et des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à solliciter les financements et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Rome-de-Cernon, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 06 / 2018
et publié ou notifié
le 28 / 06 / 2018

Projet de programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont
Tableau récapitulatif du financement prévisionnel des actions - 18 juin 2018

	Objectif	Action	Maître d'ouvrage	Financement (%)					Montant (HT)	Montant (TTC)	Partenaires techniques
				MO	État	AEAG	Région ⁽¹⁾	CCI12 et CMA12			
Animation du Papi	Animer le programme d'actions sur le territoire	0-1. Animer le Papi d'intention du Tarn-amont	SMBVTA	40	40	* [20]	20	-	-	96 000,00 €	-
AXE 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Élaborer et mettre en œuvre les démarches d'information réglementaires	1-1. Élaborer les DICRIM	Communes	100	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat						SMBVTA, DDT 12, DDT 48, DDTM 30
		1-2. Assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde	Communes	100	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat						SMBVTA
	Promouvoir la culture du risque	1-3. Concevoir des supports de sensibilisation	SMBVTA	50	50	* [30]	-	-	12 000,00 €	14 400,00 €	Associations de riverains
		1-4. Intervenir auprès des scolaires	SMBVTA	30	50	* [10]	20	-	10 666,67 €	12 800,00 €	Communes, PNC
		1-5. Recenser et poser des repères de crue	SMBVTA	30	50	-	20	-	33 000,00 €	39 600,00 €	Communes
	Améliorer la connaissance du risque inondation	1-6. Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie	SMBVTA	80	-	-	20	-	11 666,67 €	14 000,00 €	Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, PNRGC
		1-7. Réaliser une étude globale sur le ruissellement	SMBVTA	30	50	* [10]	20	-	100 000,00 €	120 000,00 €	PNRGC, PNC, AEAG, Chambres d'agriculture
AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations	Promouvoir la surveillance des cours d'eau et transmettre les bon reflexes	2-1. Installer des échelles limnimétriques	SMBVTA	30	50	-	20	-	12 000,00 €	14 400,00 €	Dreal, communes
		2-2. Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État	SMBVTA	Inclus dans l'animation du Papi						DDT 12, DDT 48, DDTM 30	
	Densifier le réseau de stations de mesures hydrologiques	2-3. Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance	SMBVTA	30	50	-	20	-	30 000,00 €	36 000,00 €	Dreal, PNC, PNRGC
		2-4. Installer des stations de surveillance des cours d'eau	SMBVTA	30	50	-	20	-	72 000,00 €	86 400,00 €	Dreal, PNC, PNRGC, EDF ?
AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise	Se préparer à la gestion de crise Tirer les enseignements des situations vécues	3-1. Élaborer les PCS et les maintenir à jour [+ exercices + retour d'expériences]	Communes	100	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat						SMBVTA, DDT 12, DDT 48, SIDPC48, DDTM 30, Communautés de communes
	Améliorer la gestion de la crise	3-2. S'équiper pour la gestion de crise [sirène + respect prescriptions PPRI]	Communes	100	Pris en charge par les communes appuyées par le syndicat						SMBVTA

	Objectif	Action	Maître d'ouvrage	Financement (%)					Montant (HT)	Montant (TTC)	Partenaires techniques
				MO	État	AEAG	Région ⁽¹⁾	CCI12 et CMA12			
AXE 4 : La prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme	Assurer la prise en compte du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme	4-1. Actualiser les PPRI	État (DDT 48 et 12)	100	Pris en charge par l'État					-	
		4-2. Assister les communes et EPCI pour l'intégration des prescriptions réglementaires des PPRI lors de l'élaboration des documents d'urbanisme	SMBVTA	Inclus dans l'animation du Papi					Communes, Communautés de communes		
AXE 5 : La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réduire la vulnérabilité des habitations / du bâti public	5-1. Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable	SMBVTA	30	50	-	20	-	102 500,00 €	123 000,00 €	Communes, Communautés de communes
	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	5-2. Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable	^{Volet} 1 SMBVTA	20	50	-	15	15	13 333,33 €	16 000,00 €	Communes, Communautés de communes, CCI / CMA, PNRGC
			30	50	-	20	-	19 166,67 €	23 000,00 €		
AXE 6 : Le ralentissement des écoulements	Améliorer les écoulements au droit des zones à enjeux	6-1. Étudier la faisabilité d'un ouvrage sur le bassin versant du Ladoux	SMBVTA	30	50	-	20	-	25 000,00 €	30 000,00 €	Commune de Millau, PNRGC
		6-2. Élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie	SMBVTA	100	-	-	-	-	25 000,00 €	30 000,00 €	Commune de Millau, CD12, AEAG
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique : sans objet (pas d'ouvrage de protection hydraulique sur le territoire)											

NB.
Des aides pourront être demandées ultérieurement auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur certaines actions marquées par une * (10 à 30%).
(1) Les aides apportées par la Région sont conditionnées aux critères d'éligibilité en vigueur (et à l'évolution des dispositifs associés).

Montant HT du Papi : 562 333,33 €
Montant TTC du Papi : 655 600,00 €